EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU11 JUILLET 2019 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ASTARAC ARROS EN GASCOGNE

Nombre de Conseillers: 54

En exercice: 54
Quorum: 28
Présents: 42
Votants: 39
Pour: 39
Contre: 0
Abstention: 0

L'an deux mille dix neuf, le 11 juillet 2019 à 20 H 30,

se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Sainte-Aurence-Cazaux,

les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Astarac Arros en Gascogne sous la présidence de

Madame Céline SALLES, présidente, dûment convoqués le 4/07/2019.

<u>Titulaires présents</u>: Jean-Jacques MAUMUS, Christiane GALAN, Francis DUFFAU, Claudine LADOIS, Raymond SENAC, Jean-François DOZ, Elodie LUCANTIS, Robert SASSOLI, Francis DUPOUEY, Gérard FAUQUE, Claude RICAUD, Jean-Marc CASTAY, Sylvette DUPEROIR, Patrick TARAN, Sylvie LAHILLE, Jean-Claude DAZET, Céline SALLES, Christian FALCETO, Roselyne MAZZONETTE, Jean-Claude LABORIE, Christian DAUJAN, Michèle COUSSE, Bernard CASET, Laurence SORIANO, Jean-François DAUBIAN, David JOVE, Fabien GOUZENNE, Christian VERDIER, Paulette TUJAGUE, André DANOS, Martial SAINT SUPERY, Bernard SARRELABOUT, Christiane BONNASSIES, Jean-François ABADIE

<u>Titulaires excusés ou absents</u>: Robert ROSSI, Jean-Noël JAMMET, Gérard TANQUES, Mireille ULIAN, François THIRIOT (donne pouvoir à Sylvie LAHILLE), Monique NOGUES, Michel BARRAGUE, Philippe BARON, Michel DONEYS, Jean-Claude VERDIER, Jean-Michel LAFFITTE, Daniel POMIES, Jasmine PUCH NEDELLEC, Sophie ROBERT, Annie BOURDALLE, Thérèse BOURGES, Jean-Marc LE MAO, Hervé TUJAGUE, Jacques BERNICHAN, Patrick DUCOMBS

<u>Suppléants présents</u> : Evelyne CAMBOURS, Pascale BARTHE, Françoise MATHARAN, Isabelle PIQUE

<u>Suppléants votants</u>: Marc SEMEZIES, Robert RUMEAU, Brigitte SENAC, Frédéric DESPAUX

Auditeur libre: Gaston PUJOS

A été nommée Secrétaire de séance : Christian DAUJAN

<u>2019-32. OBJET</u>: Achat de terrain à vocation économique sur la ZAE de Villecomtal sur Arros dans le cadre du projet d'extension de l'entreprise ETRI

L'entreprise ETRI actuellement installée à l'entrée de la Zone d'Activité Economique (ZAE) de Villecomtal sur Arros souhaite s'agrandir. Elle sollicite l'achat du terrain situé derrière la parcelle AC 283.

Ces parcelles AC 13 & AC14 d'une surface totale de 4904 m² sont actuellement la propriété de la commune de Villecomtal sur Arros.

Considérant les statuts de la Communauté de communes et plus particulièrement, sa compétence en matière de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 du CGCT : création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme.

La Présidente propose que la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne achète la surface nécessaire au projet d'extension de l'entreprise ETRI à la Commune de Villecomtal sur Arros, afin de pouvoir ensuite la revendre à l'entreprise ETRI.

Etant entendu que la Commune de Villecomtal sur Arros doit réaliser préalablement à la vente le bornage de la parcelle correspondant à la surface de la zone réservée à une vocation économique sur le PLU de la commune de Villecomtal sur Arros.

La commune de Villecomtal sur Arros propose un prix de vente au m² correspondant au prix d'achat, soit 3.67€ m² HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE

A l'unanimité des membres présents :

- D'approuver l'achat de la parcelle à vocation économique issues du bornage des parcelles AC13 & AC14 à la Commune de Villecomtal sur Arros au prix de 3.67€ HT le m².
- **D'approuver** la vente de la dite parcelle à l'entreprise ETRI ou à la SCI KIA Invest65 dans le cadre du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise.
- **De mandater la Présidente** pour signer toutes pièces afférentes à ces dossiers.
- De passer l'acte authentique.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

032-200035756-20190716-20190716CC32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2019 Publication : 17/07/2019

Pour l'autorité compétente par délégation, La Présidente, Céline SALLES

